

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1175 (Rect)

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« n'ont pas proposé les projets de convention prévus par ces mêmes articles »

les mots :

« aux mêmes I et II n'ont pas proposé les projets de convention prévus par le I *quinquies* de ce même article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.